CENTRE DE GESTION DE LA VENDÉE

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE JURY

de l'examen professionnel d'agent social territorial de 1ère classe

- Session 2016 -

INTRODUCTION

Cette session de l'examen est organisée pour la troisième fois par le Centre de Gestion de la Vendée en convention avec les Centres de Gestion des Pays de la Loire : Loire-Atlantique, Maine et Loire, Sarthe, Mayenne et Vendée.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être agent social de 2ème classe **et** avoir atteint le 4ème échelon.

ET

- Compter au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade.

- Dérogation :
  Les candidats peuvent être admis à subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'avancement de grade.
  (les conditions doivent être remplies au 31/12/2017).

NOMBRE D'INSCRITS/ADMIS A CONCOURIR

Nombre d'inscrits	90	
Nombre de rejets	4	Ancienneté insuffisante
Nombre d'admis à concourir	86	

Le nombre d'inscrits est en baisse par rapport à la session 2014 où 117 candidats s'étaient inscrits.
Cette baisse s'explique vraisemblablement par le fait que cet examen est organisé régulièrement, tous les deux ans, depuis 2012 (3ème année d'organisation).

- Profil des 86 candidats admis à concourir :

  - Répartition hommes / femmes

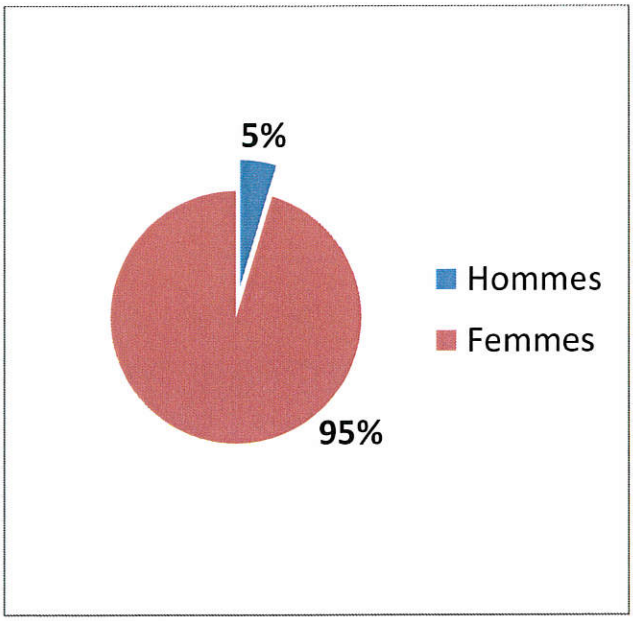

  - Répartition par tranche d'âge

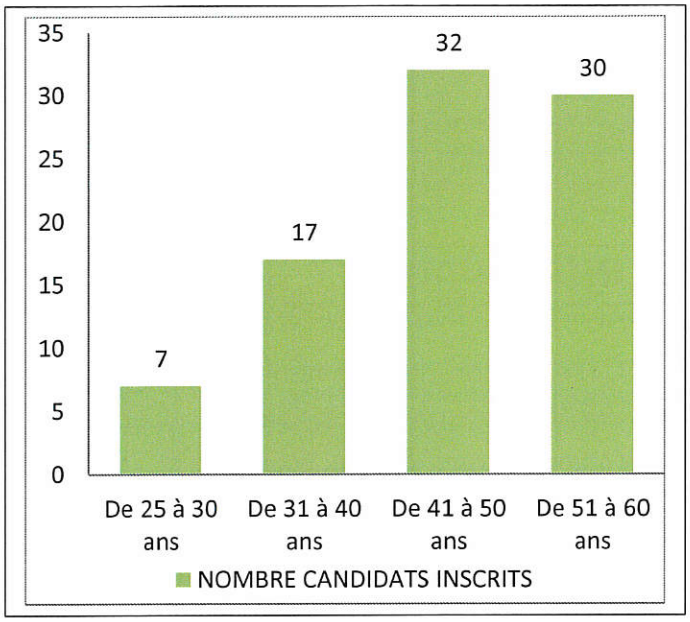

- Répartition géographique :

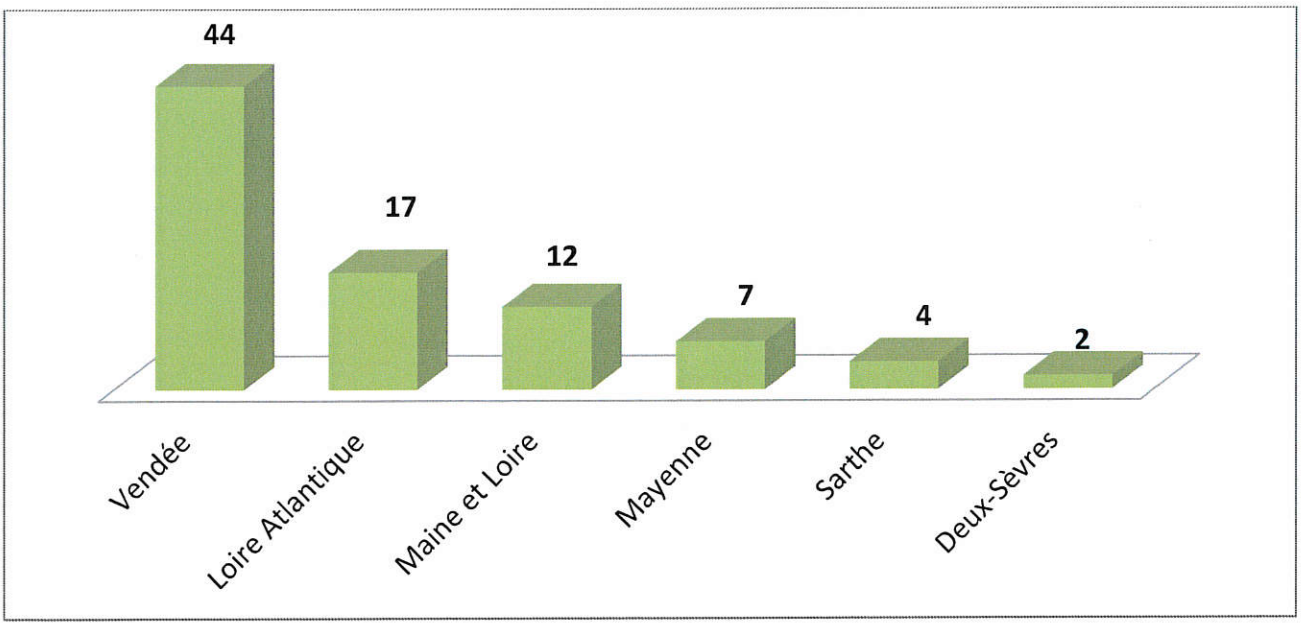

ÉPREUVE ÉCRITE

- Intitulé de l'épreuve :

Une épreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois.

Cette épreuve consiste, à partir de **documents succincts** remis au candidat :
- en **trois à cinq questions** appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux,
- et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents.

(durée : 1 H 30 ; coefficient 2)

- Date et lieu de l'épreuve écrite :

Elle s'est déroulée le 20 octobre 2016 à la Salle des Fêtes à DOMPIERRE SUR YON (Vendée), de 14 H 30 à 16 H.

- Chiffres de l'épreuve écrite :

Admis à concourir	Présents aux épreuves écrites	Absents
86	70	18,60 %

- Répartition des notes :

M<5	6≥M<8	8≥M<9	9≥M<10	10≥M<11	12≥M<15	15≥M<16,38	NOMBRE DE CANDIDATS
3	6	6	6	18	27	4	70
4,29 %	8,57 %	8,57 %	8,57 %	25,71 %	38,57 %	5,72 %	100 %
Note la plus basse : 1,00/20 Note la plus haute: 16,38/20							

- Notation :

- Anonymat et double correction
- Note de 0 à 20

- Nombre de candidats admissibles :

Seuls les candidats qui ont une note supérieure ou égale à 5/20 à l'épreuve écrite sont autorisés à se présenter à l'épreuve orale.

Sur 70 candidats présents à l'épreuve écrite, 67 candidats ont été admis à passer l'épreuve orale.

ÉPREUVE ORALE

- Intitulé de l'épreuve :

L'épreuve orale consistait en :

Un entretien destiné à permettre d'apprécier :
-l'expérience professionnelle du candidat,
-sa motivation
-et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées.

Cet entretien débute par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel, suivie d'une conversation.
Ce document est complété par le candidat au moment de l'inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve. »

(Durée : 15 mn, dont 5 mn au plus d'exposé ; coefficient 3)

- Dates et lieu de l'épreuve orale :

Elle s'est déroulée sur 2,5 jours : les 6, 7 et 8 décembre 2016, à la Maison des Communes.

- Chiffres de l'épreuve orale :

Admis à l'oral	Présents à l'épreuve orale	Absents
67	67	0 %

- Profil des 67 candidats admis à l'épreuve orale :

■ Répartition hommes / femmes

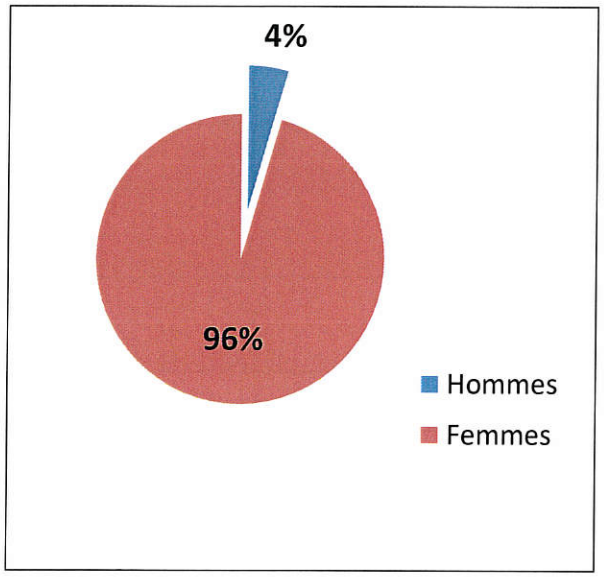

■ Répartition par tranche d'âge

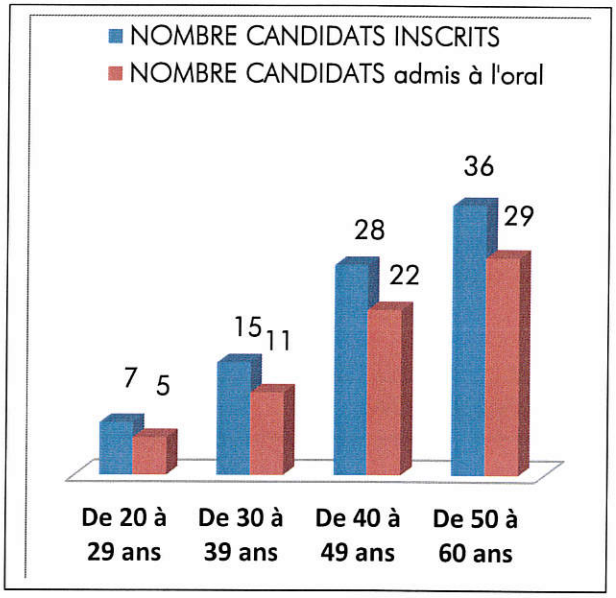

76 % entre 40 et 60 ans

- Déroulement de l'épreuve orale :

Compte tenu du nombre de candidats déclarés admis à subir l'épreuve orale d'une part, de la disponibilité des membres du jury d'autre part, celui-ci a décidé de se scinder en 2 groupes d'examinateurs composés chacun de :

- 1 élu local,
- 1 fonctionnaire territorial,
- 1 personne qualifiée.

Afin de garantir un égal traitement de l'ensemble des candidats, le jury de cet examen a adopté la grille d'entretien suivante :

Expérience professionnelle	5 points
Aptitude à exercer les missions incombant au cadre d'emplois	10 points
Motivations	5 points

- Répartition des moyennes (écrite + orale) des 67 candidats présents à l'épreuve orale :

5≥M<10	10≥M<12	12≥M<14	14≥M<16	16≥M<17	NOMBRE DE CANDIDATS
15	27	18	6	1	67
22,39 %	40,30 %	26,87 %	8,95 %	1,49 %	100 %
Moyenne la plus basse : 6,95/20 Moyenne la plus haute: 16,65/20					

ADMISSION

- Résultat d'admission :

Le jury a fixé le seuil d'admission à 10,00/20.
En conséquence, **52 candidats** sont déclarés lauréats de l'examen professionnel.

- Profil des candidats admis :

Sur les 52 candidats admis, 49 sont des femmes (94,23 %).
Les candidats admis appartiennent à la tranche d'âge des 26 à 59 ans et sont domiciliés dans la région des Pays de la Loire.

BILAN 2016 ET COMPARAISON AVEC LES ANNEE PRECEDENTES

Session	Nbre de candidats admis à concourir	Nbre de candidats présents (épreuve écrite)	Nbre de candidats admissibles	Présents aux oraux	Nbre de lauréats
2016	86	70	67	67	52
2014	116	105	96	95	70
2012	172	168	158	158	149

Fait à La Roche sur Yon, le 8 décembre 2016

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE VENDÉE

Le Président du jury

Ernest NAVARRE